

La communauté de communes Cœur de Savoie

représentée par
Madame Béatrice SANTAIS, présidente de la communauté de communes
demande à l'ADEME,
porteur national du label Territoire Engagé Transition Écologique,
de lui décerner le label 4 étoiles

Dossier de demande de labellisation

Politique climat-air-énergie de la collectivité



L'Isère depuis Montmélian - Crédit DR

Établi le : 30 10 2023

Par :

- Sébastien Eyraud, chef de projet Territoire engagé Climat-Air-Énergie et chef du service Transition énergétique à la Communauté de communes Cœur de Savoie (sebastien.eyraud@cc.coeurdesavoie.fr, 07 76 79 11 54)
- Pascaline Cousin, conseillère Territoire engagé Climat-Air-Énergie (pcousin.ac@gmail.com, 06 86 95 73 89)

Dossier de demande de labellisation

4 étoiles

Communauté de communes Cœur de Savoie



Modèle : version novembre 2021

Sommaire

VOLET 1 : Lettre d'intention	3
VOLET 2 : Portrait de la collectivité	4
1. 4	
1.1. Situation géographique de la collectivité	4
1.2. Chiffres clés essentiels	5
1.3. Compétences de la collectivité	5
2. 7	
2.1. Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie	7
2.2. Évolution jusqu'à ce jour de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Énergie de la collectivité	7
2.3. 7	
VOLET 3 : Demande d'obtention ou de renouvellement	9
1. 9	
2. 10	
3. 17	
4. 18	
5. 20	
6. 20	
7. 21	
ANNEXES : Les pièces constitutives de la candidature	24

VOLET 1 : Lettre d'intention

Dès la création de la Communauté de communes Cœur de Savoie en 2014, la Transition Énergétique a été un sujet de rapprochement entre élus, et avec les habitants, acteurs économiques et associatifs du territoire. Labélisée TEPOS CV fin 2015, notre Communauté de communes a poursuivi son engagement sur le chemin de la transition énergétique à travers, notamment, l'adoption de notre Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) le 10 décembre 2020.

En 2019, encouragée par l'expérience de la Ville de Montmélian, ville pionnière et labellisée depuis plus de 10 ans, la Communauté de communes Cœur de Savoie a souhaité s'engager dans la démarche Cit'ergie désormais nommée "Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Energie".

Au cours de ce premier cycle de mise en œuvre, la démarche nous a incité en particulier à améliorer la gestion de notre patrimoine en adoptant une stratégie patrimoniale pour nos bâtiments, l'éclairage public et plus globalement les infrastructures de la collectivité. En 2020, nous avons mis en place un suivi énergétique efficace de notre patrimoine. Puis en 2021, nous avons engagé la collectivité dans la réalisation d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique de son patrimoine en lien également avec le programme ACTEE Sequoia dont elle a été lauréate. Par ailleurs, dans son courrier d'octroi du label, la commission nationale du label nous incitait fortement à élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables. Ce travail a été mené sur 18 mois et s'est traduit par une délibération d'approbation en juillet 2023 permettant d'envisager dans les meilleures conditions la nécessaire accélération du développement des énergies renouvelables dans le territoire.

A l'automne 2022, nous avons souhaité nous engager dans un nouveau cycle du label " Territoire Engagé pour la Transition Écologique Air-Climat-Energie", en associant la commune de Montmélian pour son cinquième renouvellement du label, et la commune de Porte de Savoie pour un premier cycle. La phase d'état des lieux engagée avant l'été 2023 a permis d'évaluer le chemin parcouru en un cycle, puis de réaliser le bilan à mi-parcours du PCAET en actualisant son programme d'actions, et plus globalement de mesurer l'efficacité et l'efficience de la politique de transition écologique portée par la collectivité à l'échelle de Cœur de Savoie. Fière du chemin parcouru, la Communauté de communes Cœur de Savoie demande aujourd'hui la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie 4 étoiles.

Notre cap fixé par notre PCAET est confirmé, l'ambition " Territoire à Énergie Positive " est forte et les bases sont solides. La route est encore longue. Pour atteindre nos objectifs, accroître davantage la transversalité au sein de nos services, structurer et hiérarchiser notre politique de transition énergétique et faire reconnaître notre engagement, nous portons collectivement cette demande de labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Energie 4 étoiles, afin de continuer à améliorer nos pratiques. Nous souhaitons au travers de cette candidature, et bien au-delà du caractère obligatoire de notre Plan Climat, engager le territoire à « faire autrement ».

VOLET 2 : Portrait de la collectivité

Site de la collectivité : <https://www.coeurdesavoie.fr/>

1. Présentation de la collectivité

1.1. Situation géographique de la collectivité

(* A remplir par la collectivité. Décrire en quelques lignes et avec une ou deux cartes la situation géographique de la collectivité)

Cœur de Savoie compte 41 communes réparties sur un territoire de 330 km², qui accueille 37 336-habitants, soit une densité de 113 habitants au km².



Situé au carrefour de Trois massifs montagneux, Chartreuse, Bauges et Belledonne, sous l'influence des agglomérations de Chambéry et Grenoble, Cœur de Savoie est un territoire périurbain à dominante rurale : on y recense 5% de communes urbaines, 37% de communes périurbaines et 58% de communes rurales.

1.2. Chiffres clés essentiels

Type de collectivité : Communauté de communes

Nom de la collectivité : Cœur de Savoie

Département : Savoie

Superficie de la collectivité en km² : 330

Nombre d'habitants : 37 336

Densité en habitants par km² : 113

Nombre d'agents de la collectivité : 201

Budget total de la collectivité : 58 251 056 € (comptes administratifs 2022)

Région	Auvergne Rhône Alpes
Nombre de communes (pour les EPCI)	41
Emplois par secteur	
Emplois du secteur primaire (agriculture)	5,4 %
Emplois du secteur secondaire (industrie et artisanat)	30,8 %
Emplois du secteur tertiaire (services)	63,9 %
Total personnes actives	16 676
Habitat	
Logement principal	84,6 %
Propriétaires	70,8 %
Locataires en parc privé	15,3%
Locataires en parc habitat social	11,8%
Total de logements	15 814

1.3. Compétences de la collectivité

Compétences	Compétence de la collectivité ? Exploitation en régie/déléguée ? Influence de la collectivité ?
Urbanisme	Compétence SCoT transférée au Syndicat Métropole Savoie (CC Cœur de Savoie, CA Grand Chambéry, CA Grand Lac) Compétence PLU communale Instruction des autorisations d'urbanisme mutualisée à la CC Cœur de Savoie pour le compte des Maires
Développement économique	Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités économiques intercommunales Soutien aux activités économiques d'intérêt communautaire Gestion des pépinières d'entreprises Promotion du tourisme et gestion de l'office de tourisme Animation agricole Animation forestière
Éclairage public	Compétence uniquement sur les zones d'activités économiques
Voirie	Compétence uniquement sur les zones d'activités économiques
Gestion des déchets	Collecte et prévention assurée en régie pour 14/41 communes Traitement transféré au syndicat Savoie déchets pour 14/41 communes Prévention, collecte et traitement transférés au syndicat SIBRECSA pour 28/41 communes (syndicat à cheval entre Savoie et Isère)

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations	Compétence déléguée au : SISARC pour la quasi-totalité du territoire situé dans le bassin de l'Isère CISALB pour la petite partie sur le bassin du lac du Bourget
Assainissement	Compétence exercée en direct pour l'assainissement collectif et non collectif
Eau potable	Compétence exercée en direct pour 2 communes : St-Pierre d'Albigny et St-Jean-de-la-Porte Compétence communale pour 39/41 communes
Mobilité	Compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité prise en 2021 Compétence aménagement des voiries cyclables d'intérêt communautaire En régie
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire	En régie
Action sociale d'intérêt communautaire	CIAS avec Service d'aide à domicile pour les personnes âgées (dont portage de repas)
Enfance, jeunesse	Petite enfance (gestion directe de 5 structures multi-accueil, 3 RAM, 1 lieu d'accueil enfants-parents et soutien à 3 structures privées), centres de loisirs, ludothèque, service jeunesse
Sport, culture, patrimoine	Gestion des équipements communautaires Développement de l'accès au sport et à la culture



2. Politique climat-air-énergie

2.1. Rappel des points clés de l'historique de la politique climat-air-énergie

Créée en janvier 2014, la Communauté de communes Cœur de Savoie a choisi de se lancer dans un projet de territoire durable ambitieux en élaborant conjointement sa candidature au Territoire à Énergie positive et son « Plan climat Air Énergie ». Cet historique est en particulier marqué par les étapes suivantes :

- 2015 : Labellisation TEPOS-CV
- 2016 : Elaboration de la stratégie PCAET et définition des premiers objectifs du territoire
- 2018 : Accueil des Rencontres Nationales Energies et Territoires ruraux à Montmélian
- 2019 : Labellisation Cap Cit'ergie
- 2020 : Approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial
- 2021 : Lauréat du programme ACTEE2 SEQUOIA pour le groupement Cœur de Savoie (chef de file) / Arlysère / Maurienne
- 2023 : Approbation du Schéma de Développement des Énergies renouvelable et lancement d'un second cycle de labellisation "Territoire Engagé pour la Transition Écologique" incluant l'évaluation à mi-parcours du PCAET

2.2. Évolution jusqu'à ce jour de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Énergie de la collectivité

La Communauté de communes s'est engagée dans un second cycle de la démarche territoire engagé pour la transition écologique en 2023. Il s'agit d'un engagement volontaire, mené conjointement dans le cadre d'un marché groupé avec les communes de Montmélian (cinquième cycle, label déposé conjointement) et Porte de Savoie (premier cycle, label visé à la CNL de novembre 2024).

Le premier cycle de labellisation qui avait reconnu à la Communauté de Communes le label Cap Cit'ergie avec un score de 44,8%, a permis de fortes avancées de la collectivité dans tous les domaines du référentiel et pour tous les publics cibles.

Conformément aux attentes formulées par la commission nationale du label en 2019, un effort tout particulier a porté sur l'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables ainsi que sur la connaissance du patrimoine communautaire, puis la définition et la mise en œuvre d'une véritable stratégie patrimoniale.

2.3. Stratégie climat-air-énergie de la collectivité

La vision et les objectifs de politique climat-air-énergie sont inscrits dans la délibération d'approbation du Plan Climat Air Énergie Territorial en date du 10 décembre 2020.

La délibération de décembre 2023, formalisant la candidature de la Communauté de communes au label Territoire engagé pour la transition écologique climat-air-énergie, et l'évaluation à mi-parcours du PCAET, confirme les objectifs et engagements fixés par le PCAET initial de 2020..

Les objectifs de ce PCAET ont été établis à partir d'un exercice de scénarisation permettant d'inscrire le territoire dans la trajectoire des les objectifs nationaux (au travers de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 2015), régionaux (au travers du SRADDET) et en s'appuyant sur les données et projections locales (SCOT, TEPOS...).

Le tableau suivant en présente les principaux objectifs chiffrés :

Enjeux	Réalisé 2016 (Source ORCAE)	Objectifs PCAET 2025	Evolution 2025/2016	Objectifs TEPOS 2050	Evolution 2050/2016
Consommation énergétique annuelle	1 550 GWh	1 398 GWh	- 10 %	963 GWh	- 38 %
Émissions annuelles de GES	266 kteqCO ₂	223 kteqCO ₂	-16 %	124 kteqCO ₂	- 53 %
Production d'énergie renouvelable annuelle	435 GWh	608 GWh	+ 40 %	1002 GWh	+ 130 %
Taux de couverture d'énergie renouvelables	28 %	43 %	+ 55 %	104 %	
Emission de polluants	3 438 Tonnes	2 752 Tonnes	- 20 %	1 033 Tonnes	- 70 %

Cette stratégie se décline en un programme d'actions initialement construit autour de 5 axes et 27 orientations :

Axe stratégique A : Une collectivité exemplaire qui mobilise les acteurs de son territoire

- Développer le travail en transversalité au sein des élus et des services
- Accompagner les communes dans la transition énergétique
- Limiter l'empreinte carbone de l'urbanisme sur le territoire
- Associer les acteurs économiques et institutionnels du territoire
- Impliquer les habitants et les associations du territoire

Axe stratégique B : Un territoire sobre en énergie

- Diminuer les consommations énergétiques du patrimoine des collectivités du territoire
- Favoriser le développement du territoire par la requalification de l'habitat public et privé
- Inciter et accompagner les habitants à réduire la facture énergétique de leur logement
- Mobiliser les professionnels de la rénovation
- Accompagner les entreprises du territoire vers plus de sobriété énergétique
- Réduire l'impact des activités professionnelles sur les déplacements
- Diminuer fortement l'autosolisme
- Accroître les services d'écomobilité offerts aux habitants

Axe Stratégique C : Un territoire qui valorise ses ressources énergétiques locales

- Organiser la production d'énergie renouvelable sur le territoire
- Augmenter la production d'énergie bois
- Augmenter la production d'énergie solaire
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières EnR
- Être exemplaire sur le patrimoine des collectivités

Axe stratégique D : Un territoire qui préserve son cadre de vie et qui s'adapte au changement climatique

- Préserver l'eau
- Préserver et adapter nos espaces au changement climatique
- Préserver la qualité de l'air et la biodiversité
- Adapter le territoire aux pics de chaleur

Axe stratégique E : Un territoire qui soutient une économie locale et responsable

- Structurer une démarche d'économie solidaire
- Réduire les déchets et favoriser leur réemploi
- Soutenir les filières locales
- Développer des circuits alimentaires de proximité
- Développer un tourisme durable

Le travail conduit à la fois pour l'évaluation à mi-parcours du PCAET et le programme d'actions de ce second cycle "Territoire engagé pour la Transition Écologique" conduit la Communauté de communes à faire évoluer ce programme d'actions fin 2023 pour :

- Mieux prendre en compte au travers de l'axe A l'action de tous les acteurs du territoire dans le domaine climat-air-énergie, et en particulier des autres collectivités ;
- Intégrer les exercices de planification sectorielle réalisés depuis 2020, notamment le Schéma Directeur des Énergies Renouvelables qui permet de renforcer l'axe C du PCAET, le Plan de Mobilité Simplifié et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui viennent quant à eux renforcer l'axe B sur les volets mobilité et habitat ;
- Restructurer l'axe D dans les domaines de la qualité de l'air, de la préservation de la biodiversité et de l'adaptation au changement climatique, en lien avec les enseignements tirés de l'évaluation à mi-parcours du PCAET.

Le plan d'actions ainsi remanié de la collectivité est joint à la délibération de décembre 2023 actant l'évaluation à mi-parcours du PCAET et le programme d'actions "Territoire Engagé pour la Transition Ecologique" 2023-2027.



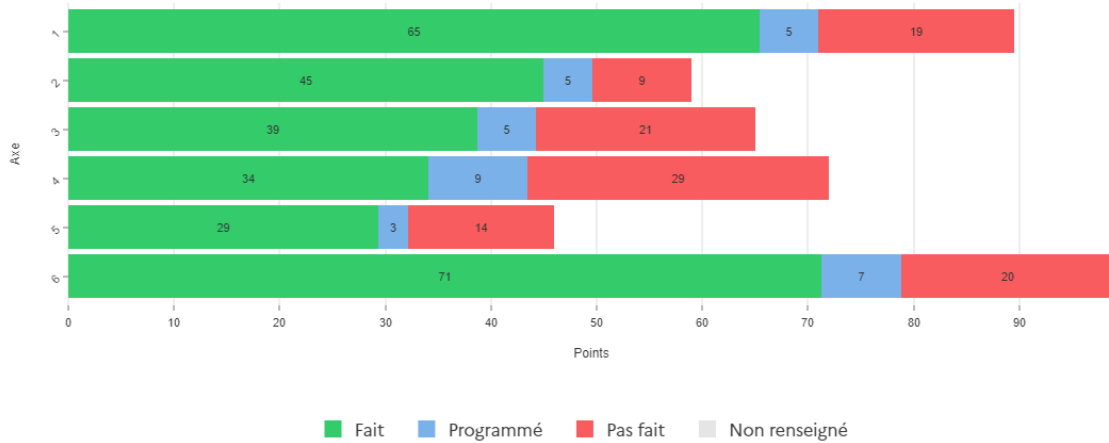
VOLET 3 : Demande d'obtention ou de renouvellement

1. Scores obtenus

Le graphique suivant représente, pour chacun des six axes du catalogue d'actions, les résultats de la collectivité en matière d'actions déjà mises en œuvre par la collectivité, ainsi qu'une projection de la situation après la mise en œuvre des actions programmées et budgétisées.

Progression par axe : nombre de points

Climat Air Énergie

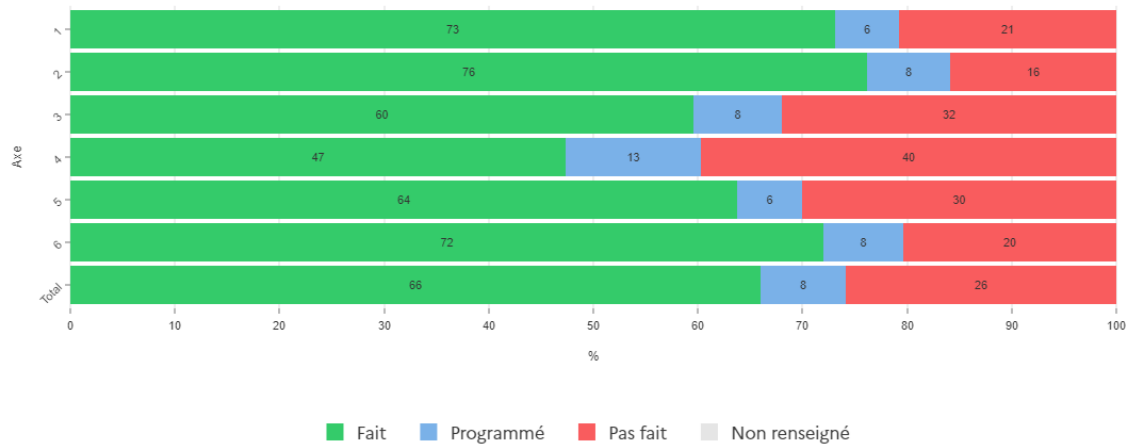


- 1. Planification territoriale
- 2. Patrimoine de la collectivité
- 3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- 4. Mobilité
- 5. Organisation interne
- 6. Coopération, communication

Figure 1 : Résultats de l'évaluation de la CC Cœur de Savoie – résultats en valeur absolue

Progression par axe : pourcentages

Climat Air Énergie



1. Planification territoriale
2. Patrimoine de la collectivité
3. Approvisionnement énergie, eau, assainissement
4. Mobilité
5. Organisation interne
6. Coopération, communication

Figure 2 : Résultats de l'évaluation de la CC Cœur de Savoie – résultats en %

Tableau des scores par domaine en % des points potentiels

		Évaluation dans la plateforme				
		Potentiel collectivité	Points réalisés	% réalisé	Points programmés	% programmé
1	Planification territoriale	89,5	65,45	73,1%	5,48	6,1%
2	Patrimoine de la collectivité	59	44,94	76,2%	4,7	8,%
3	Approvisionnement énergie, eau, assainissement	65	38,73	59,6%	5,5	8,5%
4	Mobilité	72	34,12	47,4%	9,32	12,9%
5	Organisation interne	46	29,33	63,8%	2,85	6,2%
6	Coopération, communication	99	71,3	72,%	7,49	7,6%
Total		430,5	283,86	65,9%	35,34	8,2%

2. Programme d'actions

Développement territorial

réalisé

➤ Mesures n°1.2.1 – Le Schéma Directeur des EnRs

La Communauté de communes Cœur de Savoie a réalisé en 2022-2023 son premier **Schéma Directeur EnR**, en mobilisant un bureau d'étude externe. Les communes et acteurs du territoire (en particulier les entreprises) ont activement participé à la démarche.



La délibération d'approbation du Schéma de Développement des Énergies Renouvelables de Cœur de Savoie fixe les **approches par filières transversales** (urbanisme,

coordination de projet, cadre de coopération avec les citoyens et liens avec les partenaires) permettant l'atteinte des objectifs de développement des énergies renouvelables sur le territoire de Cœur de Savoie. En parallèle, tous les potentiels EnR&R ont été étudiés, cartographiés et largement diffusés, notamment vers la population et les communes.

➤ Mesure n°1.2.2 – Le Plan de Mobilité Simplifié de Cœur de Savoie

En juillet 2021, Cœur de Savoie a pris la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité. Après avoir travaillé en premier lieu à la mise au point d'un Schéma Directeur Cyclable approuvé en novembre 2021, elle a élaboré en suivant un Plan de Mobilité Simplifié en associant les parties prenantes du territoire. Ce plan dont le projet a été approuvé en septembre 2023, développe les **alternatives à la voiture individuelle** en s'appuyant sur l'**armature ferroviaire** du territoire, en proposant de nouveaux services de mobilité pour desservir les pôles générateurs et en favorisant le **vélo, les transports partagés et solidaires**, en alternative à la voiture individuelle.

planifié

➤ Mesure n°1.1.3 – Adaptation au changement climatique et évaluation à mi-parcours du PCAET

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, réalisée conjointement à la démarche "Territoire engagé pour la Transition écologique, la Communauté de communes Cœur de Savoie a décidé de **renforcer l'axe dédié au cadre de vie et à l'adaptation au changement climatique** au travers d'actions dédiées à :

- la préservation de la qualité de l'air,
- l'adaptation des modes de vie au changement climatique,
- la préservation des ressources en eau et des milieux aquatiques,
- la gestion durable des forêts,
- la préservation de la biodiversité,
- l'adaptation de tous les bâtiments au changement climatique..

➤ Mesure n°1.3.2 – Aménagement de la zone d'activités Alp'Arc

L'extension du parc d'activités Alp'Arc a été conçue en suivant les préconisations d'une étude d'Analyse Environnementale de l'Urbanisme. Elle prévoit notamment la mise en place par la Communauté de communes d'**une boucle géothermale, source de chaleur renouvelable (estimation 3 GWh/an) et de froid renouvelable (estimation 1,2 GWh/an)**. Le réseau a été livré en 2023 avec **obligation de raccordement des entreprises** (à venir), ainsi que de nombreuses prescriptions environnementales. Un observatoire environnemental de suivi de l'impact du projet est en place depuis 2022 et accompagnera la mise en œuvre opérationnelle du projet.

Patrimoine de la collectivité

réalisé

➤ **Mesure 2.2.1 – Le Plan de Sobriété Énergétique de Cœur de Savoie**

À l'hiver 2022-2023, la Communauté de communes a déployé un **Plan de Sobriété énergétique**, visant plus particulièrement les bâtiments les plus consommateurs de la collectivité.

S'appuyant sur un pilotage resserré des consignes de températures des bâtiments et de leur régulation, une très forte sensibilisation et implication des usagers, ainsi qu'un retour à leur attention avec les résultats, il a permis d'économiser **38% des consommations énergétiques** corrigées du climat.



plan de **SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE**

LE BÂTIMENT "ATELIER DES QUAIS"
est concerné par le Plan Sobriété Patrimonial
de Cœur de Savoie

qui vise à réduire les consommations énergétiques et à agir
pour l'équilibre du système énergétique français cet hiver.

En 2021, la facture énergétique de ce
bâtiment était de **2 910 €**. Sans action de
réduction de consommation,
elle sera de **7 300 €** en 2024.

Les principales mesures sur
ce bâtiment sont :

- Réduction drastique du chauffage en période d'inoccupation
- Chauffage à 19 °C en période d'occupation

Une remarque, une question ? secretariat@cc.coeurdesavoie.fr

➤ **Mesure 2.1.3 – La rénovation énergétique du gymnase de Montmélian**

Le **gymnase intercommunal** accueille principalement les collégiens de Montmélian et des associations sportives.

Après un audit énergétique, une maîtrise d'œuvre a été recrutée pour **améliorer la performance énergétique** du bâtiment et résoudre les problèmes d'étanchéité ou de manque de ventilation pour assurer un meilleur confort des usagers. Afin de réduire les périodes de fermeture du gymnase, les travaux se sont déroulés en deux temps : été 2021 et été 2022. Les travaux ont consisté en l'isolation du pignon ouest, le remplacement des vitrages de la petite salle et de la grande salle, la reprise complète de la ventilation du bâtiment, l'isolation en toiture et le remplacement des systèmes d'éclairage. **Les travaux** ont coûté 990 410 € HT et **ont permis de réduire de 65 % les consommations énergétiques du bâtiment.**



programmé

➤ **Mesure 2.1.2 – Le Schéma Directeur Immobilier Énergétique**

En octobre 2020, l'ADEME et la Banque des Territoires ont retenu la candidature de Cœur de Savoie à leur appel à manifestation d'intérêt « **Schéma Directeur Immobilier et Énergétique** ». Depuis début 2021 et pour une durée de 4 ans, la collectivité bénéficie à ce titre d'un accompagnement méthodologique afin de cibler les priorités d'intervention sur son patrimoine (conservation, rénovation, cession, démolition), ainsi que dans l'élaboration de programmes de travaux ambitieux, notamment énergétiques.

La réalisation de ce schéma s'est déjà traduite par un **diagnostic très détaillé du patrimoine** et se poursuivra par l'approbation d'un **programme pluriannuel d'investissement**.

➤ **Mesure 2.2.4 – Le développement du photovoltaïque sur le patrimoine de la collectivité**

Depuis sa première installation en 2007, la Communauté de communes Cœur de Savoie accélère le rythme de mise en service de centrales PV sur tout son patrimoine éligible : cela concerne bien sûr les toitures de ses bâtiments (6 installations pour 65 kWc en place en 2022, 4 nouvelles réalisations en 2023 pour 196 kWc, 2 programmées en 2024 pour 220 kWc supplémentaires), mais aussi les parkings (**en nov. 2022, elle a inauguré les ombrières PV - 500 kWc - du parking de covoiturage de la La Chavanne**), les délaissés ou terrains anthropisés (ancienne carrière en eau et parcelle dégradée non constructible de la zone d'activité Alpespace accueilleront respectivement 250 kWc et 5,3 MWc en 2024 et 2025). **Elle prévoit ainsi de couvrir la totalité de ses consommations électriques dès 2024 par sa production d'électricité renouvelable et d'être largement contributrice à partir de 2025.**

Approvisionnement en énergie et en eau, assainissement

réalisé

➤ **Mesure 3.2.1 – L'identification des potentiels de récupération de chaleur**

Dans le cadre de l'élaboration de son Schéma Directeur des Energies Renouvelables, 12 entreprises du territoire ont été identifiées comme ayant un process industriel faisant intervenir de la chaleur et du froid. Les entretiens réalisés avec elles ont mis en évidence des opportunités de récupération de chaleur fatale sur plusieurs sites, dont deux qui présentent un potentiel intéressant pour l'injection de calories dans des réseaux de chaleur (à ce jour à créer). Ces **potentiels ont été cartographiés et transmis aux communes. La Communauté de communes accompagne l'émergence de ces projets structurants pour le territoire.**

➤ **Mesure 3.2.3 – Augmentation de la production électrique du territoire issue d'énergies renouvelables**

Le PCAET de Cœur de Savoie mise sur l'**hydroélectricité** (56,86 GWh en 2021) et le **photovoltaïque** (3,34 GWh en 2021) pour développer les EnR électriques, visant respectivement une multiplication par 2 et par 12 de la production à horizon 2025 par rapport à 2015.

En 2021, ces objectifs sont déjà dépassés pour l'hydroélectricité et de nouveaux projets sont d'ores et déjà à l'étude (Joudron, Presle, La Rochette...). La production photovoltaïque a quant à elle augmenté de 60% mais le rythme de développement devrait être accéléré durant les années à venir, soutenu par la réalisation des premiers projets au sol sur terrains dégradés, le très forte dynamique sur les bâtiments entretenue par le cadastre solaire le plus consulté de Savoie, l'action des collectivités sur leur patrimoine et pour accompagner les projets privés, l'écosystème local d'acteurs performants dans le domaine et la forte croissance des coûts électriques.

planifié

➤ **Mesure 3.2.2 – Augmenter l'utilisation des énergies renouvelables pour la production de chaleur**

La chaleur renouvelable représente le plus gros potentiel d'énergies renouvelables du territoire. L'atteinte des objectifs 2030 du Schéma Directeur des EnR&R passe par la réalisation de 3 réseaux de chaleur urbain, la mise en service de 10 petits réseaux de chaleur à l'image de celui en conception à Cruet, l'installation de 33 chaufferies isolées et le chauffage au bois de la moitié des maisons de Cœur de Savoie. Pour cela, il est prévu de poursuivre l'animation de la filière bois en lien avec le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat porté par Cœur de Savoie. **La mise en place d'un contrat de chaleur renouvelable** porté par le Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES73) permet quant à elle de mobiliser des moyens d'investissement et d'animation sur le territoire au profit des filières bois énergie, géothermie et solaire thermique. Enfin, les réflexions sont engagées pour que le SDES73 devienne **un acteur opérationnel pour porter la conception, réalisation, exploitation et maintenance de réseau de chaleur** pour les communes de Cœur de Savoie.

➤ **Mesure 3.3.1 – Amélioration de la performance énergétique de l'assainissement**

Cœur de Savoie est compétente en matière d'assainissement collectif depuis 2018. L'exercice de cette mission pèse pour **47% des consommations énergétiques de la collectivité**. Elle a donc engagé un audit des sites les plus consommateurs puis, dans le cadre de travaux d'extension de la station d'épuration la plus importante du territoire, a largement mis l'accent sur l'efficacité énergétique à rechercher par les candidats, lors de leur réponse à la consultation lancée par la collectivité. A l'été 2023, la collectivité a finalement **sélectionné le groupement qui proposait la meilleure performance en termes d'efficacité énergétique** : cette nouvelle solution technique devrait permettre de diviser par plus de 2 les consommations électriques, tout en augmentant la capacité et la qualité de traitement de la station.

Mobilité

réalisé

➤ **Mesure 4.3.4 – Le développement des services vélo**

Dans le cadre de sa politique en faveur des mobilités durables et alternatives à la voiture individuelle, la collectivité s'est engagée dans la réalisation d'un schéma directeur cyclable, approuvé le 16 décembre 2021. Au-delà de l'aménagement d'un réseau cyclable continu et sécurisé pour les déplacements du quotidien, il promeut le développement d'une offre de services dédiés à la pratique du vélo via l'animation d'une vélostation dont les horaires d'ouverture ont été élargis au printemps 2023, l'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique et de vélos cargos électriques (environ 150 ménages aidés/an, selon un niveau fixé en fonction du revenu fiscal des ménages), l'installation de consignes vélos à proximité des gares, l'achat groupé d'arceaux vélos pour les communes, de nombreuses animation, notamment à l'attention des scolaires (Savoir Rouler A Vélo, vélo-écoles, défis mobilité), etc.

➤ **Mesure 4.3.4. Le covoiturage en Cœur de Savoie**

Cœur de Savoie est un territoire multipolaire avec des secteurs résidentiels, des zones d'activités importantes, des agglomérations périphériques attractives... Compte-tenu de la grande diversité des trajets domicile-travail et de l'importance des flux, le covoiturage apparaît comme une solution pertinente, en complément du développement de l'usage des transports en commun ou des modes actifs (pour les déplacements de proximité).

De ce fait, la Communauté de communes soutient le développement du covoiturage, via :

- l'aménagement de **6 aires de covoiturage**,
- le déploiement en novembre 2021 d'un **premier dispositif de covoiturage dynamique** reliant le Parc d'Activités Economiques du Héron à Valgelon-La-Rochette à la gare de Pontcharra (département de l'Isère), appelé « **onCovoit'** »,
- **le dispositif commun avec Grand Chambéry et Grand Lac de gratification du covoiturage mis en place fin 2022 pour les conducteurs et passagers ayant covoituré et justifiant leur trajet en utilisant le registre de preuve de covoiturage (RPC), nouvelle plateforme mise en place par l'Etat.**

planifié

➤ **Mesure 4.3.2 – Mise en œuvre du Schéma Directeur Cyclable**

Validé par délibération du Conseil communautaire du 16 décembre 2021, le Schéma Directeur Cyclable de Cœur de Savoie définit un réseau cyclable cible pour le territoire hiérarchisé en trois niveaux, en précisant les rôles respectifs des communes et de la Communauté de communes dans sa mise en œuvre. Un Programme Pluriannuel d'Investissements est adossé aux engagements communautaires.

En 2023, **les premiers projets d'aménagements d'itinéraires cyclables structurants** reliant d'une part Montmélian au sud de l'agglomération Chambérienne via Plan Cumin, et d'autre part Montmélian à l'aire de covoiturage de la Chavanne sont lancés.

➤ **Mesure n°4.3.3 – Le développement des navettes vers la zone d'activité Alpespace**

Cœur de Savoie compte un nombre d'emplois plutôt important en comparaison avec d'autres territoires de même taille, concentrés principalement dans les 5 pôles d'activités économiques (PAE) du territoire, dont celui de Alpespace qui concentre plus de 20% des emplois. Cette zone d'activités est un générateur de déplacements importants, principalement fréquentés en voiture individuelle.

En complément des solutions à vélo ou de covoiturage, la communauté de communes ambitionne de développer son offre de navettes par minibus à destination d'Alpespace et au départ de la gare de Montmélian, pour augmenter les fréquences et mieux coordonner les horaires avec ceux des trains.

Organisation interne

réalisé

➤ **Mesure n°5.1.4 – Le pilotage de la transition énergétique et la coordination des plans**

Lors du précédent cycle Cit'ergie, Cœur de Savoie a mis en place **un pilotage efficace de l'ensemble de ses politiques publiques** contribuant à l'atteinte de ses ambitions climat-air-énergie, articulé autour du dispositif désormais appelé "Territoire engagé pour la transition Énergétique".

C'est dans ce cadre en effet que la collectivité pilote non seulement la démarche "Territoire engagé pour la transition écologique", mais également sa stratégie TEPOS, son PCAET, et maintenant son SD EnR, son Plan de Mobilité Simplifié, son OPAH, son PAT etc. en ce qui concerne leurs objectifs climat-air-énergie, le tout dans **une démarche continue d'amélioration** des politiques publiques, et en mobilisant tous les services de la collectivité **de manière transversale**.

➤ **Mesure n°5.2.1 – Le budget participatif Climat**

La Communauté de communes a lancé en 2021 le budget participatif pour les jeunes afin de financer des projets d'intérêt général portés et réalisés par des jeunes du territoire en faveur du Climat, de l'Air et de l'Énergie. **Ce budget permet la réalisation de projets concrets** et variés qui s'inscrivent dans le quotidien des habitants.

En 2021-2022, un des lauréats a été financièrement soutenu pour rencontrer tous les Maires de la Communauté de communes et les inciter à éteindre l'éclairage public entre 23h et 5h du matin.

planifié

➤ **Mesure 5.1.4 – Élargissement de la gouvernance climat-air-énergie**

À l'occasion de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, Cœur de Savoie a convié les partenaires associatifs du territoire à participer aux échanges techniques d'évolution du programme d'actions, aux côtés des partenaires institutionnels traditionnellement mobilisés pour cet exercice.

Cette organisation a vocation à se poursuivre et s'élargir encore, pour **co-construire et mettre en œuvre collectivement dans le territoire l'ambition du Plan Climat**.

➤ **Mesure n°5.2.2 - La déclinaison de la délibération sur la commande publique durable**

En 2019, Cœur de Savoie a délibéré pour mettre en place **les principes de la commande publique durable** dans ses procédures d'achat. Les services ont ainsi pris l'habitude d'introduire des prescriptions et/ou critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. Des échanges ont également été organisés entre services pour diffuser et harmoniser les bonnes pratiques.

Afin de pérenniser les solutions et organisations retenues, et généraliser les bonnes pratiques, **Cœur de Savoie souhaite renforcer son action** en matière de commande publique durable, et organiser dans le temps le pilotage de ce process d'achat public. Cette action passera par de la formation, un processus renforcé d'accompagnement sur les marchés à forts enjeux, la participation à des réseaux d'acheteurs publics, etc.

Communication, coopération

réalisé

➤ **Mesures n°6.2.1, 6.2.2 et 6.2.3 – OPAH**

Au fil des années, la Communauté de communes a étoffé son dispositif d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique de leurs logements, en s'appuyant sur sa plateforme gérée en interne, des partenaires externes reconnus comme l'ASDER, et en contribuant à renforcer les savoir-faire et la visibilité du réseau d'artisans locaux du BTP.

Pour la période 2022-2027, elle enrichit son dispositif via une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, dont l'animation a été confiée à l'ASDER et à Soliha Isère, afin de renforcer plus spécifiquement l'accompagnement du public modeste et très modeste. Après une première année de mise en œuvre, les objectifs chiffrés contractualisés sont dépassés et la Communauté de communes prévoit d'augmenter les objectifs de dossiers suivis en matière de lutte contre la précarité énergétique des propriétaires occupants et copropriétés.

➤ **Mesure n°6.3.2 – Innovation et projet Sun4All « Les EnR comme moyen de lutte contre la précarité énergétique »**

[Sun4All](#) est un **projet innovant** du programme "Horizon 2020" de l'Union Européenne. Son objectif est de **faire bénéficier de l'énergie solaire photovoltaïque aux ménages en précarité énergétique**, qui n'ont habituellement pas les capacités d'investir dans de telles sources d'énergie. Cœur de Savoie, accompagnée par l'Institut National de l'Energie Solaire (INES-PFE), expérimente ce programme aux côtés des villes européennes de Rome, Barcelone et Almada. Entre 2023 et 2024, 50 ménages par an sont invités à rejoindre le projet.

planifié

➤ **Mesure n°6.4.1 – Mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial**

En mars 2022, la communauté de communes Cœur de Savoie a obtenu du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, la reconnaissance de niveau 1 pour son « Programme Alimentaire Territorial en émergence » qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en **soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux et de qualité** en restauration collective.

Ce PAT organisé en 3 axes (foncier, transition agroécologique et re-territorialisation de l'alimentation) développe de nombreuses actions. Le PAT soutient en particulier les réflexions pour faire évoluer la cuisine centrale de Montmélian, à la fois sur le plan technique via la construction d'une nouvelle cuisine, et sur le plan de la gouvernance, pour pérenniser cet outil au service d'une alimentation saine et durable accessible à tous.

➤ **Mesure n°6.3.1 – Économie circulaire**

Au-delà de la transition énergétique, la Communauté de communes contribue au développement d'une économie circulaire sur son territoire par de multiples actions :

- la réhabilitation et l'extension d'un ancien bâtiment industriel au bénéfice de Fibr'éthic, structure d'insertion locale, qui y gèrera une recyclerie avec un espace de vente ;
- la participation à la création en 2023 de "l'entreprise à but d'emploi" Acti'val 73, qui porte un projet de réemploi des chutes de bois en lien avec l'entreprise Ecotim (prototypes en test pour des nichoirs et composteurs collectifs), l'ouverture d'une friperie...
- le soutien apporté depuis 2022 à la création du Pôle Economie Circulaire de Cœur de Savoie (PECCS), pour développer une filière de réemploi des bouteilles en verre, en partenariat avec Fibr'Ethik, la SCIC Alpes Consignes et SoluCir, association de mise en réseau des acteurs de l'économie circulaire en Savoie Mont-Blanc. La communauté de communes joue le rôle de relais auprès des producteurs locaux (brasserie Les Funambules, viticulteurs) et magasins bio. Un soutien plus conséquent de la collectivité est en réflexion (entrée au capital de la SCIC, aide au développement....)
- la participation à la démarche de labellisation "Pôle Territorial de Coopération Economique" (PTCE) présentée par Fibr'Ethik auprès de l'Etat, pour favoriser l'émergence de nouvelles filières et la création des premiers emplois à partir d'un écosystème productif dynamique autour de l'écologie industrielle et territoriale.

Parmi les actions réalisées ci-dessus, indiquez le nom de celle que vous souhaitez voir apparaître dans le **Recueil national des Bonnes Pratiques Territoire engagé Climat-Air-Énergie** :

Mesure 6.3.2 – Innovation et projet Sun4All : « Les EnR comme moyen de lutte contre la précarité énergétique »

Sun4All est un projet innovant du programme “Horizon 2020” de l'Union Européenne. Son objectif est de faire bénéficier de l'énergie solaire photovoltaïque aux ménages en précarité énergétique, qui n'ont habituellement pas les capacités d'investir dans de telles sources d'énergie. Cœur de Savoie, accompagnée par l'Institut National de l'Energie Solaire (INES-PFE), expérimente ce programme aux côtés des villes européennes de Rome, Barcelone et Almada. Entre 2023 et 2024, 50 ménages par an sont invités à rejoindre le projet.

3. Extraits du tableau des indicateurs

Les tableaux ci-après présentent quelques indicateurs chiffrés extraits de la collecte de données en phase d'état des lieux, permettant de suivre les performances de la politique climat- air-énergie de la collectivité.

Nota : Pour plus d'informations sur les indicateurs, se référer au tableur de recueil des indicateurs utilisé par le ou la conseiller-ère, pièce jointe à cette candidature. Au total, dans l'Aide à l'Évaluation 2018, 65 indicateurs ont été identifiés pour refléter la situation et la performance climat-air-énergie des collectivités, au regard du catalogue d'actions Territoire engagé Climat-Air-Énergie. Les indicateurs sont utiles à la notation.

L'ensemble des indicateurs dits « obligatoires »

Les indicateurs ci-après sont tous les indicateurs « obligatoires » : ils impactent le score de la collectivité s'ils ne sont pas renseignés. À terme, leur absence pourrait être rédhibitoire pour l'obtention du label Territoire engagé Climat-Air-Énergie. **Les résultats remarquables sont mis en avant en vert et ceux véritablement faibles en rouge.**

N°	N° Action (réf. TE CAE)	Nom de l'indicateur	Valeur pour audit Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Commentaires (année, source, précision méthodologique)	Autres valeurs (historique)
1a	1.1.1	Émissions de gaz à effet de serre globales annuelles du territoire (teq CO ₂)	259 000	2021, Terristory Auvergne Rhône Alpes	
1b	1.1.1	Émissions de gaz à effet de serre annuelles du territoire par habitant (teq CO ₂ /hab)	6,76	2021, Terristory Auvergne Rhône Alpes 2023, BANATIC	
2a	1.1.1	Consommation énergétique globale annuelle du territoire (GWh)	1 629	2021, Terristory Auvergne Rhône Alpes	
2b	1.1.1	Consommation énergétique annuelle du territoire par habitant (MWh/hab.an)	42,49	2019, Terristory Occitanie 2021, Insee (RP 2018)	
5	1.2.2	Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	85,0 %	Insee (RP 2021)	
6a	1.2.3	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	642	Donnée 2020 secteur nord (14 communes)	
			522	Donnée 2022 secteur sud (27 communes)	
14 c	2.2.1 (et 2.2.2)	Consommation d'énergie finale des bâtiments publics (rapporté à la surface du patrimoine, en kWh/m ²)	65	Donnée 2022 CCCS Objectif PCAET dépassé : 128kWh/m ² -38% supplémentaire en 2023 pour les bâtiments les plus consommateurs	
24 b	3.2.2	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (en %)	41 %	2021, Terristory Auvergne Rhône Alpes	
25 b	3.2.3	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	27 %	2021, Terristory Auvergne Rhône Alpes	

Pour information, ci-après les valeurs limites et cibles pour les indicateurs obligatoires, lorsqu'ils sont obligatoires la note est attribuée en fonction de leur évolution) :

N°	Nom de l'indicateur	Valeur limite	Valeur cible
5	Part modale de la voiture (en nombre de déplacements)	65% (ville dans une aire urbaine) 75% (EPCI ou ville hors aire urbaine)	40% (ville dans une aire urbaine) 50% (EPCI ou ville hors aire urbaine)
6a	Production de déchets ménagers et assimilés (avec déblais et gravats) par habitant (kg/hab.an)	573	480
24 b	Taux de production d'énergie renouvelable pour la chaleur et le rafraîchissement sur le territoire (%)	0 %	En France métropole : 38 % DOM : 75 %
25 b	Taux de production d'électricité renouvelable sur le territoire (%)	0 %	Territoire sans potentiel éolien et hydraulique : 16% Territoires à fort potentiel : 40% Pour les DOM : 75%

Autres indicateurs remarquables, au choix (facultatif)

Au-delà des indicateurs proposés par le dispositif "Territoire Engagé pour la Transition Écologique", la Communauté de communes souhaite mettre en avant les indicateurs suivants, qui connaissent une dynamique à la hausse :

- Mesure 3.2.3 (EnR électriques) : 65 connexions pour 1000 habitants sur le cadastre solaire de Coeur de Savoie en 2022
- Mesure 6.1.2 (coopération intercommunale) : 63 % des communes de Coeur de Savoie ont été accompagnées par la Communauté de communes ou ses partenaires pour au moins un projet de transition énergétique (audit énergétique, isolation, changement d'énergie, installation solaire....)

Les indicateurs remarquables sont également nombreux en ce qui concerne le patrimoine intercommunal, comme en témoigne le tableau ci-dessous.

N°	N° Action (ref. TE CAE)	Nom de l'indicateur	Valeur pour audit Territoire Engagé Climat-Air-Énergie	Commentaires (année, source, précision méthodologique)	Autres valeurs (historique)	Valeur cible Territoire engagé Climat-Air-Énergie et unité (le cas échéant)
15b	2.2.1 2.2.2	Part de bâtiments publics de classe A ou B selon le DPE pour l'énergie (ou équivalent)	48%	Audits énergétiques		30%
17b	2.2.4	Taux de production d'électricité renouvelable - patrimoine collectivité (%)	50%	Prévisions 2023	100% 2024	40%
18	2.2.4	Part des achats d'électricité renouvelable de la collectivité	100%	Bilan énergétique 2022		100%
54	6.1.3	Nombre de manifestations/actions par an sur le climat l'air et l'énergie	20	Programme mois du développement durable		5

4. Remarques complémentaires du conseiller ou de la conseillère territoire engagé Climat-Air-Énergie sur la candidature

Version du catalogue d'actions : Version 2021

Conseillère Territoire engagé Climat-Air-Énergie en appui : Pascaline COUSIN

Le dossier de renouvellement de label ici présenté a été établi dans le cadre d'une démarche « Territoire engagée pour la Transition écologique » engageant à la fois la Communauté de communes Cœur de Savoie et les communes de Montmélian (5^{ème} renouvellement) et Porte de Savoie (premier engagement – label visé en novembre 2024). Cette dynamique collective sur la thématique climat-air-énergie se traduit par de nombreuses actions mutualisées et solidaires entre les collectivités, dont témoignent ces dossiers.

Points forts	Points de vigilance
<p>La communauté de communes Cœur de Savoie bénéficie d'un engagement politique fort, ancien et constant dans le domaine de la transition énergétique, porté notamment par l'investissement et le maintien de la commune de Montmélian dans le label Cit'ergie dès sa mise en place.</p> <p>Au fil des années, elle s'est appuyée sur le label pour structurer et piloter une politique climat-air-énergie riche, qui continue à élargir son champ d'action.</p> <p>En 2023, elle est ainsi dotée d'outils de planification ambitieux et vivants dans quasiment tous les domaines de la transition écologique : Plan Climat, SCoT avec volet climat-air-énergie, schéma directeur EnR, Plan des Mobilités Simplifié, Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, Projet Alimentaire Territorial, Charte forestière, etc.</p> <p>En parallèle, elle a investi dans de nombreux projets opérationnels, en premier lieu sur les thématiques aux marges de progrès les plus prometteuses identifiées dans le cycle précédent.</p> <p>Au cours du dernier cycle, la collectivité a ainsi repris en main son patrimoine pour en assurer un suivi régulier, améliorer ses performances et en faire un support au développement des EnR dans le territoire : le domaine 2 est ainsi passé du statut de « domaine le plus faible » à « domaine le plus fort ». Elle a mis en place des nouveaux services de mobilité alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour le vélo et le covoiturage. Elle a pérennisé les outils d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique des bâtiments. Elle a enfin investi dans des projets innovants, comme le projet Sun4All qui permet de réfléchir de manière très concrète au partage des EnR avec les populations précaires.</p> <p>Cette activité tous azimuts de la Communauté de communes mobilise de plus en plus les partenaires institutionnels, associations, entreprises, et citoyens du territoire. Cette dynamique partenariale est en cours de consolidation, afin de démultiplier l'action en faveur de la transition écologique.</p>	<p>L'état des lieux climat-air-énergie a mis en évidence que la communauté de communes Cœur de Savoie avait investi l'ensemble des domaines du référentiel « Territoire engagé pour la transition écologique ».</p> <p>En 2023, les marges de progrès consistent donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - approfondir certaines thématiques comme l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air relativement moins investies à ce jour que les sujets atténuation et énergie, - amplifier encore l'action dans les domaines de la mobilité et de l'habitat. En ce qui concerne la mobilité, il convient de garder à l'esprit que dans ce territoire en grande partie rural, situé en périphérie de l'agglomération de Chambéry et traversé par des autoroutes de grand transit, une partie des leviers à activer dépasse la seule communauté de communes. L'action collective avec Grand Chambéry et Grand Lac au sein de Métropole Savoie (réflexion ZFE-m, cadencement TER, action covoiturage) est indispensable mais il faudra également agir à l'échelle nationale pour faire baisser les émissions de ce secteur dans le territoire ; - travailler sur l'évolution des compétences intercommunales, notamment en matière de planification de l'urbanisme et de gestion de l'eau potable, notamment pour agir directement sur l'adaptation au changement climatique ; - pérenniser et consolider les actions et moyens mis en place, en particulier les moyens humains. L'état des lieux a mis en évidence l'importante implication des agents dans le projet, mais aussi montré leurs limites en termes de temps disponible pour investir de nouveaux sujets ou aller plus loin dans les actions déjà en place.

5. Obligations envers l'ADEME

Les autorités politiques de la collectivité ont pris connaissance des principes régissant les conditions de la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et ont signé le règlement du label qui en définit les conditions d'octroi.

Avec la signature du règlement et la présente demande de label, la collectivité s'engage à :

- Mettre en place un comité de pilotage et un groupe de travail (équipe projet ou groupe technique), leur donner les compétences nécessaires et définir leurs tâches.
- Mettre en œuvre dans les délais et dans le cadre du budget alloué les actions définies dans le programme de politique climat-air-énergie qu'elle a adopté pour les quatre prochaines années. La collectivité montre ainsi sa recherche d'amélioration continue et les efforts réguliers qu'elle investit dans sa politique climat-air-énergie, de réduction de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques.
- Appliquer strictement la charte graphique régissant les conditions d'utilisation du logo Territoire Engagé Climat-Air-Énergie
- Suivre et mesurer avec le ou la conseillère Territoire Engagé Climat-Air-Énergie accréditée les progrès réalisés suite à la mise en œuvre des actions du programme de la politique climat-air-énergie dans le cadre d'une visite annuelle de suivi, jusqu'au prochaine passage en CNL
- Rendre les résultats accessibles au public (scores par domaine et meilleures pratiques, sur <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>).

Une demande de renouvellement du label doit être faite tous les 4 ans : elle nécessite un nouvel état des lieux, la construction d'un nouveau programme de politique climat-air-énergie, un audit de renouvellement et un dépôt de dossier de demande de renouvellement qui est confirmé par une décision de la Commission nationale du label.

Autorisation de diffusion des documents

La collectivité autorise la diffusion publique des scores obtenus par domaine sur le site <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>.

La collectivité autorise la diffusion, dans le cadre restreint du réseau des collectivités et des conseiller-ère-s Territoire engagé Climat-Air-Énergie (plateforme collaborative) de la délibération sur le programme de politique climat-air-énergie, et du programme de politique climat-air-énergie correspondant.

Au cas par cas, l'ADEME demandera l'autorisation à la collectivité pour la mise en ligne des annexes illustrant les bonnes pratiques. Dans tous les cas, la collectivité peut demander le retrait des documents en écrivant à l'adresse citergie@ademe.fr.

6. Obligations envers le Forum European Energy Award e.V.

La procédure de labellisation european energy award gold (équivalent label TE CAE 5 étoiles) est soumise à des frais (<https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>).

Aucune autre obligation supplémentaire ne découle de la labellisation european energy award gold pour la collectivité vis-à-vis du Forum European Energy Award e.V, ce dernier se référant à la convention de partenariat signée entre la collectivité candidate et l'ADEME.

7. Signatures

Les signataires s'engagent à respecter l'ensemble des obligations décrites dans les paragraphes précédents et tout particulièrement le chapitre 5. Obligations envers l'ADEME.

(signature électronique acceptée)

L'élu référent de la collectivité

Lieu et date : Montmélian, le **XX 01 2024**

Prénom et Nom : Béatrice SANTAIS, présidente de la CC Cœur de Savoie

Signature :

La conseillère Climat-Air-Energie

Lieu et date : La Motte Servolex le **XX 01 2024**

Prénom et Nom : Pascaline COUSIN

Signature :

ANNEXES : Les pièces constitutives de la candidature

Afin de rendre complet le présent dossier de candidature, il doit être accompagné des pièces ci-dessous répertoriées, sous format électronique, **dans la plateforme « Territoire engagé pour la Transition écologique »**. Si besoin, contactez impérativement le Bureau d'Appui Territoire engagé Climat-Air-Énergie à l'adresse territoireengage@ademe.fr.

Les pièces ci-après sont jointes dans l'onglet **Labellisation climat-air-énergie** de la plateforme www.territoiresentransition.fr :

Document	Contenu
a. Dossier de demande	Le présent document, complété et à signer à l'issue de l'audit (CCCS_demande_labellisation_20231102)
b. Délibération sur la politique climat-air-énergie	CCCS_délibérationCAE_202312XX Cette délibération contient les objectifs climat-air-énergie de la collectivité, et acte l'adoption du plan d'actions associé. Elle sera prise en décembre 2023
c. Programme de politique climat-air-énergie	CCCS_PCAETmodifié2023 – renseigné dans www.territoiresentransition.fr Il est approuvé par la collectivité par la délibération.
e. Check-liste Territoire engagé Climat-Air-Énergie	Elle sert à vérifier que le dossier de demande de label ou de renouvellement remplit les critères de qualité requis. CCCS_check-liste_20231030
f. Tableau de recueil des indicateurs	Renseigné dans www.territoiresentransition.fr Il a servi à l'évaluation par le conseiller (format Excel)
g. Rapport d'audit	CCCS_audit_202402XX

Les pièces ci-après sont jointes dans l'onglet **Labellisation climat-air-énergie** de la plateforme www.territoiresentransition.fr :

Document	Contenu
Logo de la collectivité	CCCS_logo,
Photo emblématique de la collectivité	CCCS_photo-phare